



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1843

Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1843 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2022 (DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon organise chaque année une programmation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante sur l'espace public et de mettre en avant tous les talents musicaux.

Ce mardi 21 juin 2022, public et musiciens fêteront ensemble les 40 ans de la manifestation. Pour cette année exceptionnelle, la programmation officielle de la Ville de Lyon sera concentrée autour de deux projets majeurs :

Les 150 ans du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'occasion desquels ce dernier investira la place des Terreaux (Lyon 1^{er}) avec un spectacle en deux parties : de 19h00 à 20h30, un projet original réparti sur six tableaux autour de l'histoire du conservatoire, où musiciens et danseurs viendront « jouer » avec la façade de l'Hôtel de Ville. De 21h à 22h30 un bal Lindy up pour faire danser petits et grands.

En partenariat avec la Ville de Villeurbanne, capitale française de la Culture 2022, sera organisé le « Cours Musical » situé dans le 6^{ème} arrondissement. De la place Maréchal Lyautey jusqu'à l'avenue Thiers en passant par les Cours Franklin Roosevelt et Vitton, le « Cours musical » (qui se poursuivra côté Villeurbanne jusqu'à Cusset) offrira au public plus de quatre kilomètres de musique, dans un espace sécurisé et fermé à la circulation pour l'occasion.

Dans ce cadre la ville de Lyon organise sur son territoire, de 18h à 00h :

- la mise en place de trois scènes : place Kleber, square de la Légion d'honneur et place Maréchal Lyautey (Lyon 6^{ème}). Les deux premières accueilleront des associations pour l'ensemble de la programmation. Pour la première fois, les écoles de musique Lyonnaises auront la possibilité de se produire sur scène commune devant le public de la Fête de la musique sur la place du Maréchal Lyautey ;
- la programmation de dix espaces musicaux (répartis sur zone), qui accueilleront des groupes et des chorales par tranche horaires de deux heures de concerts. Cet espace sécurisé, offert aux artistes, offrira 30 concerts aux thématiques variées ;
- le cours musical sera également animé durant toute la soirée par des projets en déambulation.

Enfin, une scène complémentaire place Louis Pradel (Lyon 1^{er}) programmée par une association, permettra de faire le lien entre ces deux zones, de 19h à 23h00.

La programmation de la « Fête de la Musique » à Lyon se veut résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux et engagée aux côtés de la jeune création.

De 18h à minuit, chorales, pop-rock, musique classique, musique du monde, variétés, chansons françaises... en solo, en duo, en trio, en groupes, en orchestre symphonique..., les amateurs, semi-professionnels, professionnels et élèves proposeront à tous des concerts aux notes très variées.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a présenté différents modes de soutien. Considérant l'intérêt que présente l'activité de ces groupes et associations sur le plan culturel et évènementiel, la Ville de Lyon a souhaité soutenir ces derniers sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à aux associations leur permet de prendre essentiellement en charge une partie des besoins techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie.

Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, 41 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont 4 financièrement.

C'est dans ce cadre que :

- l'association Baila Comingo proposera place Louis Pradel (Lyon 1^{er}), une programmation très dansante, assurant une ambiance festive, conviviale et ensoleillée ! Trois formations se succéderont sur scène, mêlant musique gitane, flamenco, pop, cumbia et DJ sets de musiques cubaines. Des initiations aux danses latines seront également proposées ;
- l'association Orage Production proposera place Kleber (Lyon 6^{ème}) une scène dédiée à la découverte des nouveaux talents régionaux de la chanson française et du rock, dans un cadre familial, simple et convivial. Pas moins de cinq concerts sont proposés, oscillant entre chanson intimiste, rock énergique et incontournables de la chanson française. De quoi faire chanter et danser les petits et les grands ! ;
- l'association Fougou-Fougou proposera square de la Légion d'Honneur (Lyon 6^{ème}) une programmation ouverte sur le monde, avec un ensemble de percussions aux rythmes des danses africaines, un groupe de chanteurs et musiciens d'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'une formation composée de musiciens d'Amérique du Sud ;
- l'association Dopp Fiction viendra animer durant 4 heures de programmation les artistes locaux de la scène Rap et Hip Hop sur l'un des espaces musicaux proposés.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces associations, je propose d'allouer un montant global de subventions de 6 800 euros pour le soutien à la programmation de la Fête de la Musique 2022.

Les subventions présentées dans le tableau du délibéré seront créditées au compte des associations selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Versement de la subvention en une fois (100 %) après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;

- le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

Les associations pourront toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

En 2021, par la délibération n° 2021/945 du 8 juillet 2021, un montant global de 38 675 euros avait été alloué aux associations pour la programmation de la Fête de la Musique.

Vu la délibération 2021/945 du Conseil municipal du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les subventions suivantes, pour un montant total de 6 800 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
1 ^{er}	Baila Comingo Place Louis Pradel	2 500 €
6 ^{ème}	Fougou-Fougou Square de la Légion d'Honneur	2 000 €
	Orage Production Place Kleber	1 500 €
	Dopp Fiction Espace musical	800 €
	TOTAL	6 800 €

- 2- La dépense correspondante, soit 6 800 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET